Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_108_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 5 octobre 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Martine LEBRUN, Anthnoy PHILIPPON, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME, Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO (à partir de la délibération 2026/107), Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Emilie LAINE, Jean-Pierre MARTINEZ, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD,

Procurations : Monsieur Laurent PLAGNE à Monsieur Romain GUILLARD
Madame Sylvie HARDY à Madame Martine LEBRUN

Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/108 Commission communale pour l'accessibilité : évolution de la composition

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Vincent VIVIER, conseiller municipal, a présenté, par courrier reçu le 28 septembre 2026, sa démission du mandat de conseiller municipal. Etant membre de la commission communale pour l'accessibilité, il convient de procéder à son remplacement.

Pour rappel, par délibération n°2026/070 en date du 10 avril 2026, le Conseil municipal a créé la commission communale pour l'accessibilité. Monsieur le Maire est Président de la Commission communale pour l'accessibilité et arrête librement la liste de ses membres par un arrêté municipal. Elle comporte :

- des représentants du Conseil municipal
- des représentants des usagers des différents bâtiments, voirie et espaces publics communaux, d'associations...

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale conviés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière.

Il est donc proposé de faire évoluer la composition de la commission en remplaçant Monsieur Vincent VIVIER par Monsieur Gil OLLIVIER-HENRY, les autres représentants du Conseil municipal restant échangés.

Les élus suivants seront membres de cette commission : Gil Ollivier-Henry, Martine Lebrun, Anthony Philippon, Isabelle Lebreton, Vanessa Moinet-Tranvaux, Gautier Deruette (suppléante : Eve Schoumacker).

Le Conseil municipal est invité à :

- **dire que** que la liste des membres sera fixée par arrêté du Maire, étant indiqué que les élus suivants seront membres de cette commission : Gil Ollivier-Henry, Martine Lebrun, Anthony Philippon, Isabelle Lebreton, Vanessa Moinet-Tranvaux, Gautier Deruette (suppléante : Eve Schoumacker)
- **dire que** les autres dispositions de la délibération n°2026/052 restent inchangées

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_108_1-DE

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Louis COUASME

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE 35

Grégoire LE BLOND